

Association des Professeurs Techniques Chefs de Travaux

SOMMAIRE



association des professeurs techniques
chefs de travaux

Evreux, Le 04 février 1985

Cher collègue,

Tu trouveras dans ce bulletin, "un résumé" des activités du Bureau National.

L'assemblée générale de décembre 1983 avait fixé des buts par des actions à entreprendre, le cap a été tenu et confirmé par l'assemblée de 1984.

Il n'est guère possible de tout citer dans un bulletin de ce type et tu le comprendras je pense.

Courriers, enquêtes, entrevues officielles ou non et réunions de bureau se sont succédés à une cadence accélérée et nous en sommes heureux.

Le concours est réouvert, nous ne sommes pas entièrement satisfaits, des conditions plus favorables d'accès à la fonction auraient pu être trouvées pour un bon nombre d'entre nous. Nous pensons si les promesses sont tenues que cela permettra de régulariser des situations qui n'ont que trop duré.

La liste d'aptitude pour les agrégés n'est pas encore annoncée. Le nombre de postes mis au concours, non fixé à ce jour, ne comprendra pas les postes actuellement pourvus par des agrégés.

Nous avons été reçu le 16 janvier par Monsieur Masson, Conseiller de Monsieur Carraz et nous avons rencontré un technicien, connaissant nos problèmes, prêt à nous recevoir en d'autres occasions (voir note).

Nous devons rencontrer Monsieur Pair et le 31 janvier Monsieur l'Inspecteur Général Philippe.

Je tiens à te remercier pour l'aide que tu nous apportes par tes actions individuelles et par ton adhésion à notre Association.

Amicalement

Le Bureau National issu de l'Assemblée Générale du 02 décembre 1984 a procédé, lors de sa première réunion, à une répartition des tâches :

- Président : Organisation générale et coordination

M. FOUACHE
Lycée Technique "M. Leroy"
32, rue Pierre Brossolette
Boîte Postale 1607
27016 EVREUX CEDEX

- Vice-Président : Reproduction et diffusion vers les académies

R. ANSART
Lycée Technique
rue Charles Bourseul
59508 DOUAI

- Secrétaire Général : Rédaction des comptes-rendus et enquêtes

G. MONDOLFO
Lycée Technique "Claude Lehec"
Rue Dauphine
50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUET

- Secrétaire : Chargé des relations dans la région parisienne

P. EVEN
Lycée Technique "Léonard de Vinci"
2, boulevard H. Berlioz
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

- Secrétaire adjoint : Chargé de la rénovation

J. Baptiste MORTALENA
Lycée Technique
44 rue Rechossière
93300 AUBERVILLIERS

- Secrétaire adjoint : Chargé de la rénovation

D. PRIEST
Lycée Technique "N. Nièpce"
141, Avenue Boucicault
71100 CHALON SUR SAONE

- Trésorière : Collecte des cotisations, budget et dépenses
Chargée du recrutement

Cécile MEUNIER
Lycée Technique "J. Rostand"
Route d'Ifs
14034 CAEN

- Trésorier adjoint : Chargé de l'annuaire

J.J. MAILLARD
Lycée Technique "F. Buisson"
6, rue A. Houzeau
76504 ELBEUF



Compte-rendu de l'Assemblée Générale
du 02/12/1984 à Paris

Ouverture de la séance : 9h 30 par le Président Marcel FOUACHE

Désignation d'un président de séance : EVEN (St Germain en Laye)
de 2 secrétaires : CABARET (Grenoble)
VITASSE (Lisieux)

- FOUACHE remercie les collègues qui participent à la vie de l'APROTECT en se faisant l'écho de ce qui se passe dans les académies. Il fait savoir que les objectifs fixés par l'Assemblée Générale de 1983 ont été tenus et souhaite que la mission confiée au bureau pour l'année à venir soit définie clairement avant la fin de la séance.

La chronologie des événements intervenus en ce qui concerne la mise en place du concours est exposée, ainsi que les actions et agissements du bureau pour connaître les différents avis des syndicats et des collègues, malheureusement pris de vitesse par la parution inopinée au seul J.O. du 06/09/84 du texte conforme, à une phrase près, aux propositions de l'Inspection Générale.

Le point est mis sur la nécessité de faire connaître notre enseignement à tous les niveaux, afin de faire comprendre que les L.E.P. ne composent pas à eux seuls l'enseignement technique, et que les Techniciens Supérieurs qui constituent le personnel de valeur dont le pays à besoin sont formés dans les lycées d'enseignement technologique.

- MONDOLFO rend compte des rencontres et contacts avec les différents organismes syndicaux (SNES-SGEN-SNLCFO-SNALC).
- ANSART fait part de sa rencontre avec Monsieur le Ministre de la fonction publique LE GARREC.
- MONDOLFO donne lecture des lettres envoyées au Président de la République, au Premier Ministre et au Ministre de l'Education Nationale, ainsi que des réponses apportées qui vont du simple mais officiel accusé de réception, en passant par l'avis de transmission de courrier au dernier qui ne donne pas de réponse !

L'assemblée attristée demande la diffusion dans le prochain bulletin de la lettre adressée au Président de la République, ainsi que la réponse laconique qui y a été apportée.

- Devant les réactions d'amertume conduisant à suggérer la création d'un syndicat, FOUACHE rappelle que les chefs de travaux sont en nombre peu important, et que n'ayant pas de rapport de pression avec le Ministère, leur association entretient jusqu'ici un dialogue pouvant être considéré comme fructueux. L'assemblée se rallie à cet avis.
- MONDOLFO poursuit en déplorant l'absence de réponse des syndicats, de l'Inspection Générale et du Secrétariat d'Etat aux enseignements technologiques, interrogés après la parution au J.O. du décret portant sur le concours de recrutement.
- MAILLARD fait le point sur l'annuaire 1984-85. Il explique pourquoi son impression n'a pu, comme il était prévu, être financée par les annonceurs. Il souligne la possibilité de le faire paraître dans les quinze jours suivant la prochaine rentrée avec le concours des délégués académiques, en le complétant avec les spécialités de chaque établissement.
- Cécile MEUNIER expose son rapport financier. Il en ressort (et c'est remarquable !...) un excédent dû en grande partie au peu de frais occasionnés par les déplacements du bureau dont les membres sont pour la plupart du même groupement académique. Il est décidé pour 1984-85 seulement, de porter les remboursements de frais de déplacement sur la base du billet de 1ère classe SNCF et non de 2nde, pour deux personnes au plus par académie représentée à l'Assemblée Générale.

Un accord est obtenu pour déposer l'excédent financier au fond commun de placement de la CASDEN. Une suggestion d'un bulletin d'information spécial "concours de recrutement" réalisé par l'académie de Nancy-Metz et imprimé par MAILLARD est avancée, avec Pâques comme date de parution.

- Suivent, dirigés par EVEN, les exposés des différents rapporteurs académiques auxquels il est demandé de ne pas aborder le sujet du concours, celui-ci devant être débattu par la suite.

Les préoccupations semblent être sensiblement les mêmes dans toutes les académies. On peut citer, en dehors de problèmes ponctuels :

- Aide au recyclage des professeurs (P.A.F.)
- Assistance aux Chefs de travaux - Postes d'agents d'entretien créés et disparus
- Nombre des faisant-fonction
- Importance et destination de la Taxe d'Apprentissage
- Rénovation des options technologiques
- Imposition des horaires minimum en 2nde
- Rapports avec les agents comptables, les Recteurs et l'Inspection Générale
- Rôle essentiel du Conseil Régional et importance de faire représenter l'Education Nationale dans les commissions
- Mise en place des T.U.C. (Travaux d'Utilité Collective) et des formations complémentaires
- Préparation des B.T. dans les L.E.P.
- Mode de rémunération des heures de formation continue, promotion sociale, et d'établissement des budgets
- Constitution de groupements d'achats
- Image de marque de l'Enseignement Technique flétrie - Nécessité de rencontrer les médias

Une interruption de séance a lieu à 12h 30 pour le déjeuner au self-service du C.I.S. La reprise a lieu à 14h.

- ANSART prononce la démission du bureau, puis procède à l'appel des candidatures et à l'élection du nouveau bureau. Celui-ci se trouve constitué par les membres de l'ancien, augmenté de MORTALENA (Créteil) et PRIEST (Dijon), tous élus à l'unanimité.
- FOUACHE émet un certain nombre d'avis en réponse aux problèmes abordés par les représentants académiques :
A propos de la régionalisation, où les tendances sont incontestablement politiques, il faut que les dossiers de proposition soient déposés dès que possible dans les Conseils généraux, avant même d'être sollicités...

Il est demandé aux académies de répercuter au plan national tous les événements intervenus régionalement, afin de ne pas opérer en ordre dispersé. La réponse à la question posée sur la Promotion Sociale est comprise dans un article, paru dans un bulletin du SNETAA de mai 1974 fiche 213 page 4, du Ministre de l'époque. Il est demandé au bureau d'intervenir au plan national pour que ce problème disparaisse.

- Le prochain concours de Chef de travaux est abordé :
 - D'après les indications de dernière minute de Monsieur le Doyen de l'Inspection Générale, 40 postes seraient proposés, c'est à dire 50% des postes vacants, ceux tenus par les agrégés n'en faisant pas partie pour leur en permettre l'accès par liste d'aptitude.
 - L'écrit et l'oral séparés seraient maintenus pour des raisons d'économie. Il n'y aurait par contre pas de quota pour le premier tour.
 - L'Inspection Générale semble manifester le désir de résorber le déficit de chefs de travaux titulaires.
 - Absence du terme de "chef de travaux" dans le texte : destinée à laisser l'ouverture à des spécialités particulières dépourvues d'agrégation.
 - Présence de proviseurs dans le jury : conforme à la réglementation des CAPET où un représentant de l'administration est indispensable.
 - Liste d'aptitude pour les P.C.E.T. : application d'une règle administrative.
 - Le concours débouche systématiquement vers des postes de chefs de travaux bien que cela ne figure pas en clair dans l'arrêté (voir décret du 17/03/1958).
 - La limite d'âge de 40 ans n'est pas à prendre en compte pour les enseignants, par le jeu des compensations.
 - La forme du stage de première année n'est pas encore connue.
- Questions diverses :
 - Inquiétude de DELHOMME quant à l'avenir de nos Lycées Techniques alors que toute tentative d'ouverture de dialogue se trouve rejetée.
 - Où se situe le bac E ?
 - Que deviendront les chefs de travaux dans cinq ans ? Quelles seront réellement leurs fonctions ?
 - Les 4 heures de productique prévues en seconde option 4h+4h sont-elles facultatives pour aborder la 1ère F ?

- MORTALENA résume de mémoire les lignes directrices de la rénovation suivant la Direction des Lycées :
 - . Rendre notre enseignement plus attractif
 - . Réduire le temps élève
 - . Améliorer le recrutement des élèves
 - . Volonté du Ministère d'aller très vite
 - . Des directives doivent être établies et communiquées dans le courant du mois de janvier
 - . 65 établissements expérimentaux travaillent actuellement sur cette option
 - . Horaires : dédoublement en T.S.I. (Technologie Scientifique et Industrielle) et travail par groupe en productique ; 20h au lieu de 24
 - . Création de laboratoires d'informatique industrielle : des propositions de divers types de matériels sont à l'étude (petites machines à commande numérique, automates de bas de gamme ...).

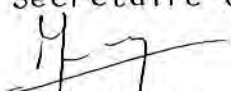
Autres questions posées :

- Comment introduire ou exploiter l'informatique dans notre enseignement ?
 - La formation assurée à l'ENSET ayant évolué vers l'enseignement supérieur, nous nous interrogeons sur la formation initiale ultérieure des professeurs des enseignements technologiques. L'insuffisance en sortie des systèmes de formation de ces professeurs nous pose déjà aujourd'hui un problème.
 - Nécessité de lier la réforme des secondes à une véritable formation des professeurs.
 - Proposition de jumelage avec les entreprises pour contribuer à l'amélioration de notre enseignement.
 - Pressions exercées pour porter les groupes à 15.
 - Budget des établissements : la diversité des solutions adoptées dans les établissements amène le souhait d'un rétablissement de la tarification par élève et par niveau. Une synthèse des moyens adoptés par chacun d'entre nous pour l'obtention des crédits devrait être connue du bureau.
- FOUACHE apporte les conclusions de cette journée en faisant part de sa satisfaction de voir débattre des problèmes d'ordre général et non du particularisme. Il fait remarquer que les situations dans chaque établissement sont très diverses, et que notre préoccupation essentielle doit être l'Enseignement Technique. Ne nous trouvant pas dans une situation figée, il est nécessaire de prendre en compte la flexibilité de nos ateliers, tant en ce qui concerne le contenu de notre enseignement que la formation des professeurs.

C'est en prenant un peu de hauteur que l'on peut faire évoluer l'ensemble de notre système.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h 40.

Le Secrétaire Général,


G. MONDOLFO

Gérard MONDOLFO

L.E.T. Claude Lehec
Rue Dauphine
50600 ST HILAIRE DU HARCOUET

à

Monsieur le Président de la République Française
Palais de l'Élysée
Rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance l'examen des conditions dans lesquelles doivent actuellement fonctionner les Lycées d'Enseignement Technique dont le rôle est de former les futurs techniciens et techniciens supérieurs de notre Industrie Nationale :

L'organisation des enseignements technologiques et professionnels, la gestion des ateliers et laboratoire de sciences appliquées industrielles ou économiques est normalement confiée à un chef de travaux dont la tâche est complexe et le rôle déterminant dans la qualité des résultats obtenus.

Or, depuis 1980, aucun recrutement de titulaire (concours conduisant au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Technique - niveau supérieur) n'a été réalisé, alors que de nombreux postes sont depuis fort longtemps occupés par des "faisant fonction", mis en place suivant le contexte local, et choisis parmi des professeurs techniques ou techniques adjoints, voire des maîtres auxiliaires, acceptant bien souvent d'assurer ces lourdes fonctions dans l'intérêt de la communauté scolaire.

Cette situation, créatrice de nombreux problèmes, n'a fait que s'aggraver depuis l'abrogation du concours. Ainsi le L.E.G.T. Alexis de Tocqueville, de Cherbourg, établissement de quatrième catégorie et le plus important du département de la Manche, se trouve depuis la rentrée 1983 sans chef de travaux. D'autres établissements, tels ceux de Fougères (Ille et Vilaine) ou Chartres (Eure et Loir) se trouvent dans de semblables conditions.

La situation des "faisant fonction" est elle même inconfortable : Outre l'éventuelle fragilité des rapports avec les collègues enseignants, la représentativité de l'enseignement technique face à l'industrie avec laquelle doivent constamment être entretenues les relations les plus étroites, la polyvalence des connaissances, il est indispensable de satisfaire aux exigences de l'évolution technologique avec compétence et qualification.

De plus, l'existence des "faisant fonction" entrave les mutations des titulaires qui ne peuvent, même à long terme, obtenir le poste convoité, car celui-ci n'apparaît pas au mouvement pour éviter (et c'est justice...) de "remercier" le non titulaire qui en a accepté les fonctions.

En conséquence, je me permets d'insister pour que soit au plus vite réouvert un concours de recrutement de Chefs de travaux Degré supérieur, pour résorber dès la rentrée prochaine si possible l'énorme et très préoccupant déficit de titulaires sur les postes

qui n'en existent pas moins. Nous trouvons par ailleurs profondément injuste que l'agrégation de notre fonction ne soit pas reconnue, et que nous continuions à être "assimilés à agrégés".

Comme je l'exposais brièvement plus haut, nous devons serrer au plus près l'énorme évolution des techniques et technologies et en répercuter aussitôt les effets sur nos élèves. Nous ne pouvons assumer cette fonction primordiale que si nous sommes assistés par un personnel compétent, tant sur le plan technique (documentation, secrétariat, reprographie, informatique) que pratique (magasinage, maintenance, adaptation).

Là aussi, je me permets d'insister pour que tous les Lycées Techniques soient pourvus d'un poste d'assistant au Chef de travaux (niveau assistant d'ingénieur) et, en fonction de l'importance de l'établissement, d'un ou plusieurs magasiniers compétents et d'agents de maintenance (nombre de postes actuellement insuffisant pour application de l'article paru au Bulletin Officiel en janvier 1983).

Enfin, Monsieur le Président de la République, je me permets d'attirer votre attention sur la modicité des moyens financiers et matériels dont nous disposons pour mener à bien une tâche aussi primordiale que la formation de nos techniciens, aux difficultés que nous connaissons en dépit des efforts que nous accomplissons pour "serrer au plus près" l'obligatoire et inéluctable évolution des technologies (électronique, informatique de gestion, informatique industrielle...). Le coût du matériel pourtant indispensable à un enseignement adapté à la technique moderne est sans commune mesure avec nos budgets qui ne suivent même pas d'année en année la dévaluation monétaire.

Je vous sais trop préoccupé par l'avenir de notre pays et donc par la formation et l'adaptation des techniciens français de demain, pour ne pas douter que vous accorderez aux propos qui précèdent l'importance qu'ils suscitent, et interviendrez en conséquence pour que l'enseignement technique de qualité soit donné non seulement dans les Lycées d'Enseignement Professionnel, mais aussi dans les Lycées Techniques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mon plus profond respect.

St Hilaire, le 20 février 1984

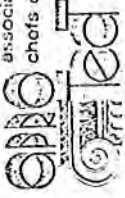
Pour le bureau,
Le Secrétaire Général,



G. MONDOLFO

*Réponse au
Compte rendu de l'A.G.
Accuse de Réception*

Association des professeurs techniques
chefs de travaux



*Le Secrétaire d'Etat
auprès du Premier Ministre
chargé de la Formation Professionnelle
et des Qualifications professionnelles*

PB/JG N° :

Secrétaire Général
Gérard MONDOLFO
L.-E.T. Claude Lehec
Rue Dauphine
50600 ST HILAIRE DU HARCQUET

3

Monsieur le Premier Ministre
du Gouvernement de la République
Hôtel Matignon
Rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Ministre et cher Ami,

Monsieur Raymond ANSART, Vice-Président de l'association des professeurs techniques, chefs de travaux, m'a demandé de lui apporter des précisions sur les modalités d'application du nouveau concours de recrutement des professeurs techniques de lycées ainsi que sur la gestion des enseignements technologiques.

Ces questions dépassant largement le cadre statutaire de cette catégorie de fonctionnaires, je vous serais reconnaissant de bien vouloir demander à vos services de me communiquer les éléments de réponse.

Je vous transmets, ci-joint, copie du dossier qui m'a été adressé et vous prie de croire, Monsieur le Ministre et cher Ami, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Merci / bey à la

JEAN LE CARRÉ

Monsieur CARRAZ
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation
nationale, chargé de l'enseignement technique et
technologique

110, rue de Grenelle
75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Très préoccupés de l'avenir de l'enseignement technique donné en Lycée d'Enseignement Technique à nos futurs techniciens et techniciens supérieurs, mes collègues Chefs de Travaux Degré Supérieur m'ont mandaté pour faire parvenir à Monsieur le Président de la République une lettre exposant les difficultés que nous rencontrons.

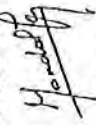
Il nous paraît indispensable, Monsieur le Premier Ministre, de vous en faire connaître les termes, aussi me permettrai-je de vous en faire parvenir une copie.

Il nous serait très agréable d'avoir connaissance des opinions que vous émettez à son sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mon très profond respect.

*"nd" Ministe sb
l'Education Nationale -*

St Hilaire, le 20 février 1984
Pour le bureau,
Le Secrétaire Général,



G. MONDOLFO

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET TECHNOLOGIQUE

110, rue de Grenelle, 75337 Paris

le 10 janvier 1985

Le Chargé de Mission

CAB.8 SE.Tec/ N° 107

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. CARRAZ, Secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement technique et technologique, sur le souci essentiel de votre Association qui réside dans la qualité de l'enseignement donné au sein de vos établissements, les conditions de cet enseignement et les moyens mis à votre disposition pour mener à bien votre tâche.

M. PAIR, Directeur des Lycées, vous recevra volontiers, ainsi que les membres de votre bureau.

Je vous invite à prendre contact avec son secrétariat (550-05-91) pour convenir du jour et de l'heure de l'audience.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Richard WALTER

Monsieur G. MONDOLFO
Secrétaire Général
Association des Professeurs
techniques - Chefs de travaux
"La Blancherie"
50600 PARIGNY

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET TECHNOLOGIQUE

110, rue de Grenelle, 75337 Paris

le 7 DEC. 1984

Le Chargé de Mission

CAB.8 SE.Tech. / N° 97

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre et comprends tout à fait les inquiétudes que vous exprimez concernant la "priorité au technique". Ces inquiétudes sont prises en compte par le travail que fait M. CARRAZ et l'ensemble du Secrétariat d'Etat à l'Enseignement technique et technologique.

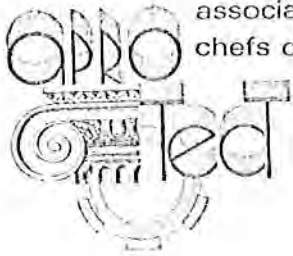
Comme je vous l'avais promis, des réponses plus précises vous seront données dès que les représentants nationaux de L'APROTECT auront pu être reçus au Ministère.

Je me permets de joindre à cette lettre la déclaration de M. CARRAZ en Conseil des Ministres qui non seulement donne les orientations générales, mais appelle également les moyens conséquents à ces orientations.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Richard WALTER

Monsieur DELHOMME
Chef de travaux LEGT
Route de Roanne
71100 DIGOIN



association des professeurs techniques
chefs de travaux

Compte-rendu de la rencontre avec M. MASSON
au Ministère de l'Éducation Nationale
le 16 janvier 1985

Représentant l'APROTECT : Messieurs FOUACHE, EVEN, MAILLARD,
MORTALENA, PRIEST, MONDOLFO

L'APROTECT est tout d'abord brièvement située par son président. Monsieur MASSON manifeste d'entrée le désir de dialoguer avec ses interlocuteurs, et, acceptant volontiers de répondre à leurs questions, souhaite obtenir d'eux leurs impressions et leurs suggestions portant sur les problèmes à aborder.

Question APROTECT : Mise en application de la rénovation des secondes techniques. Personnel concerné, recrutement de celui-ci.

Réponse : Une extension de l'expérience actuelle, en cours dans une soixantaine d'établissements, est prévue à la rentrée prochaine. Seuls les établissements qui le demanderont participeront à cette expérience. La généralisation interviendra le plus rapidement possible, mais pas avant que les conclusions de l'expérience en cours n'aient été tirées. Aucun échéancier n'a donc été établi.

Le Secrétariat d'Etat aux enseignements technologiques est très attaché au recrutement des professeurs techniques. Un recrutement accru d'électroniciens et d'informaticiens est prévu, et des dispositions sont prises pour mettre en place un prérecrutement. Celui-ci permettra à cours terme, en agissant auprès des écoles d'ingénieurs, des I.U.T. et des universités, de multiplier par deux ou trois l'effectif des contingents actuels (une centaine de places en plus au C.F.P.T. en prérecrutement sont prévues en 1986).

La création de certificats et concours permettra une uniformisation des niveaux de formation (C.A.P.E.T.).

Question APROTECT : Un personnel d'assistance aux enseignants est-il prévu devant l'accroissement et la complexité du matériel scientifique utilisé ?

Réponse : Le problème n'a pas encore été posé. L'APROTECT fait remarquer qu'en dépit des tâches de plus en plus lourdes du chef de travaux et de son rôle "charnière", aucune

assistance technique ni secrétaire ne lui sont reconnues nécessaires officiellement.

Un unique concours de recrutement d'assistantes d'ingénieur a eu lieu en 1970, titularisant ainsi 4 candidates au total. Quant à l'assistance technique, rendue plus que jamais indispensable par l'évolution du matériel, il semblerait que l'arrêté paru au B.O. de janvier 1983 et portant sur le recrutement du personnel ne soit pour ainsi dire pas appliqué.

Réponse : Il s'agit là d'un problème de postes budgétaires.

Question APROTECT : L'équipement indispensable à la modernisation des nouvelles secondes est-il prévu ?

Réponse : L'équipement serait constitué de trois pôles :

- C.F.A.O.
- Etude des matériaux
- Cellule flexible

Des moyens financiers importants, semblables à ceux ayant permis l'équipement des L.E.P. en commandes numériques (3 à 4 000 000F), pourraient être débloqués, mais il faut attendre l'avis de la commission d'études.

Les établissements expérimentaux devraient être dotés dans le courant 1985.

Question APROTECT : Préparation de B.T. dans les L.E.P.
Pourquoi, comment, relations avec les L.E.T. ?

Réponse : Les L.E.P. confèrent à l'enseignement technique une image dévalorisée.

Une élévation des niveaux de qualification est nécessaire.

L'élévation au niveau 4 du niveau de sortie des L.E.P. contribuerait à ne plus considérer ceux-ci comme voie discriminatoire.

Les différents C.A.P. pourraient être considérés comme spécialisations à la portée des élèves préparant le B.E.P.

De nombreux B.T. pourraient être créés, plutôt que d'en adapter d'autres depuis longtemps en place et sans problèmes.

Question APROTECT : L'intégration des personnels de L.E.P. en L.E.T. est-elle envisagée ?

Réponse : Rien n'est à ce jour défini, mais l'homogénéisation des niveaux du corps enseignant (Bac + 5) est prévue pour les quinze ans à venir.

L'APROTECT fait remarquer que l'image de marque de l'enseignement technique est considérablement altérée, et que les médias montrent plus facilement le côté négatif que le positif.

Réponse : A l'occasion du concours "Productique", 10 dossiers ont été sélectionnés et retenus sur les 80 proposés. La remise des prix, prévue dans les deux ou trois mois qui viennent, fera l'objet d'une manifestation d'éclat national, contribuant ainsi à montrer un aspect positif de l'enseignement technique.

L'APROTECT attire l'attention sur la méconnaissance de l'enseignement dans les établissements techniques, de la plupart des professeurs de collège. Elle suggère qu'un stage de plusieurs jours soit effectué sur place par les dits professeurs.

Elle fait également remarquer que l'évolution vertigineuse et les mutations de la technique sont un risque de déstabilisation du corps enseignant, perpétuellement obligé de se remettre en question et de s'adapter à des techniques entièrement nouvelles.

Questionné sur sa conception du B.T., l'APROTECT répond qu'il est perçu comme un baccalauréat injustement dévalorisé, qui ne contribue pas à attirer les candidats à sa formation.

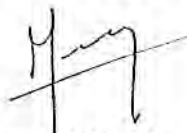
La discussion revient sur la préparation du B.T. par les L.E.P. Il en ressort que le but recherché est la suppression du "palier" de fin de 5ème constitué par les classes de 4ème et 3ème préparatoires aux C.A.P. Le passage par les 4ème et 3ème actuellement expérimentales serait alors la seule voie pour les préparations aux C.A.P., B.E.P. et B.T.

Question APROTECT : Peut-on obtenir la participation de chefs de travaux aux commissions régionales d'enseignement, l'enseignement privé y occupant généralement une place privilégiée ?

Réponse : Cette participation ne peut être autorisée que par l'Inspection Générale ou le Rectorat qui dispose de la décision.

Monsieur MASSON devant participer à une autre réunion, l'entrevue cesse à 16h 25, une ou plusieurs autres consultations pouvant, selon lui, être envisagée dans les mois à venir.

Le Secrétaire Général,



G. MONDOLFO

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE SCEN-APROTECT

30 MAI 1984

Pour le SCEN : Catherine MICHAUX

Pour l'APROTECT : Marcel FOUACHE
Cécile MEUNIER

Il a surtout été question du projet de concours de recrutement dont nous avons eu connaissance récemment. Le SCEN n'ayant pas encore eu de débat "officiel", certaines des opinions émises à ce sujet doivent être considérées comme personnelles même si, au cours de discussions informelles, elles ont pu apparaître comme relativement admises.

1. Le SCEN se montre favorable à l'ouverture assez large donnée aux catégories d'enseignants pouvant être candidats au concours avec une réserve néanmoins en ce qui concerne les IET et un regret en ce qui concerne l'absence des profs de LEP (PTEP)

2. Quoique reconnaissant la nécessité d'un arbitrage lors des choix à faire en enseignement technologique, le SCEN reste attaché à l'idée d'une fonction plus ou moins collégiale pour le Chef de Travaux : le partage des responsabilités devrait en effet permettre une meilleure responsabilisation des enseignants qui n'ont que trop tendance, souvent, à se reposer sur les structures existantes, voire même à s'en désintéresser.

3. Certains adhérents SCEN regrettent que le concours débouche sur une "fonction à vie" (la "fonction à vie" est fortement contestée par le SCEN) ; il leur semble que pour favoriser la mobilité tant géographique que professionnelle (par exemple le retour à la fonction enseignante) il serait bon de concevoir le concours comme une option de l'agrégation : les C de T seraient donc agrégés et pourraient redevenir enseignants évitant ainsi ségrégation et abandon de certains avantages.

4. Le SCEN est très ferme sur la nécessité d'un stage de formation avec tuteur : la réflexion n'est pas encore suffisamment avancée sur les modalités de ce stage, mais pourrait s'orienter vers la proposition suivante :

- concours en février-mars
- stage (en particulier sensibilisation aux problèmes administratifs) avec tuteur en mai-juin : l'enseignant serait alors remplacé sur son poste
- stage en situation l'année suivante

5. Enfin, le SCEN suggère que dans la composition des jurys du concours de recrutement en fasse figurer expressément les Chefs de Travaux.

En outre, mais sans approfondir, nous avons aussi abordé les problèmes de :
- la réorganisation des examens de BTS
- la maintenance des matériels

Caen, 7 juin 1984

Nos collègues responsables académiques en liaison avec le bureau interviennent souvent auprès d'instances régionales ou nationales.

Ainsi dans l'Académie de Rennes, Lecoq (Mortain), nous a fait parvenir un dossier très intéressant sur une audience avec le Recteur, plus une lettre expédiée à Yvette Roudy.

Pour l'Académie de Dijon, Delhomme (Dijon) a rencontré Richard Walter, chargé de mission -voir copie de lettre prouvant l'intérêt porté à notre association- Est jointe à cette lettre la déclaration très importante faite au Conseil des Ministres par Monsieur Carraz (je ne puis la faire paraître dans ce bulletin).

Il me semble que tous les Chefs de Travaux intéressés pourraient contacter ces collègues s'ils désirent des renseignements complémentaires.

J'en profite pour demander à tous de se procurer s'il ne le possède, le Bulletin spécial de rentrée du Bulletin Officiel du 17 janvier 1985.

Dès la parution des textes concernant le recrutement des Chefs de Travaux, nous nous sommes adressés aux syndicats afin qu'ils veuillent bien nous faire connaître leurs réactions et surtout leur participation à l'élaboration de ces textes et leur position face à ceux-ci.

"A ce jour, nous n'avons pas encore reçu de réponse, dans bientôt un mois le concours se déroulera".

Heureusement que notre association...

Projet de concours de Chefs de travaux :

F.O. en accepte le principe, mais regrette que ne soit pas exigé des candidats une expérience d'enseignement de plusieurs années. Elle conteste également la présence prévue de Professeurs de Lycées techniques dans le jury de première partie.

Mouvement des Chefs de travaux et faisant-fonction :

F.O. estime injuste et inacceptable que des titulaires ne puissent obtenir le poste qu'ils désirent pour la raison qu'un faisant-fonction l'occupe. Afin de ne pas pénaliser celui-ci, une compensation (autre poste par exemple) pourrait lui être proposée, mais le poste budgétaire devrait apparaître en transparence.

Accession des Chefs de travaux à l'échelle lettres :

Le corps des PICT est, comme les professeurs d'ENNA, assimilé à agrégé et n'a actuellement pas accès à la hors classe. Une révision des textes dans le sens souhaité est, paraît-il, en cours...

Création des 4ème expérimentales dans les LEP :

F.O. voit d'un assez mauvais œil la création de cette formation qui ne peut être ni celle d'un collègue, ni celle d'un LEP, et craint qu'une grande partie des élèves ne terminent leurs études en sortie de 3ème expérimentale, dans les AFPA.

Le Secrétaire Général,



G. MONDOLFO

Compte-rendu de l'entrevue du 30/05/84
à Paris avec SMLC.FO

Représentant SMLC.FO : Nicole FOSSART, Bertrand SALVAT
Représentent l'APROTECT : Gérard MONDOLFO, Jean-Jacques MAILLARD

Situation des Chefs de travaux :

Ils sont considérés comme adjoints aux Chefs d'Etablissement, et bien que de vocation essentiellement pédagogique, se trouvent contraints à des tâches administratives excessives. Ils sont perçus comme devant faire partie intégrante de l'équipe des professeurs, mais se trouvent "écartelés" entre leurs conceptions d'ordre pédagogique et les exigences administratives. Ils subissent également fréquemment les effets du manque de personnel d'assistance et de secrétariat de nombreux LEP. Ils devraient être une sorte de "censeurs techniques".

Assistance aux Chef de travaux :

Elle semble indispensable, conformément au paragraphe qui précède, afin de favoriser le côté pédagogique de leurs attributions.

Les deux types d'assistance

- Assistant d'ingénieur (BTS)
- Magasiniers compétents et agents de maintenance pour matériel et parc machine

sont reconnus d'utilité primordiale au bon fonctionnement des enseignements technologiques.

Taxe d'apprentissage :

Devant les inégalités de sa répartition, il est projeté de publier la ventilation et l'origine des fonds dont elle fait l'objet.

F.O. met en garde les établissements qui, afin de collecter une aide des organismes, se laissent "contrôler" par eux.

F.O. dénonce également l'excès de crédits affectés aux zones en rénovation industrielle qui se trouvent ainsi à acheter inconsidérément un matériel loin d'être indispensable, alors que les autres établissements se voient attribuer des crédits notablement insuffisants pour un fonctionnement normal.

Actions 16-18 ans :

F.O. souhaiterait qu'une évaluation systématique de ces actions soit effectuée, afin de justifier leur bien fondé et les crédits qui les accompagnent.

.../...